



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Créteil

Rectorat de l'académie de Créteil
Délégation académique aux relations européennes et
internationales et à la coopération
DAREIC

Créteil, le **09 MARS 2023**

Le recteur de l'académie de Créteil

Affaire suivie par :
Natalia Tsagris
Tél : 01 57 02 66 62

Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation nationale de
Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Madame et messieurs les directeurs diocésains
de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Objet : Label Euroscol –premier degré campagne 2023

Créé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le « label des Écoles et des Établissements scolaires d'Europe » ou « Euroscol » s'adresse aux écoles et aux établissements scolaires de l'enseignement public ou privé sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe une priorité et un levier stratégique au service de tous les élèves.

Le label Euroscol valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires, en s'appuyant sur les activités déjà mises en place.
Ce label participe notamment au plan d'actions national pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères et doit contribuer à terme à la création d'un espace européen de l'éducation.

Pour le premier degré, les DSDEN pourront choisir de cibler en priorité les écoles susceptibles de recevoir le label, en leur envoyant le dossier de candidature ci-joint.

Les écoles s'inscrivant dans la démarche de labellisation Euroscol rempliront ce dossier de candidature qui comporte une fiche de renseignements sur l'école ainsi qu'une grille d'auto-évaluation constituée de 7 fiches thématiques. La grille permet de recenser de façon détaillée les actions existantes et à venir, avec des données quantitatives et qualitatives.

Au-delà de son ouverture européenne, il est demandé que l'école fournisse tout renseignement utile sur son ouverture sur le monde dans la mesure où l'ouverture européenne et l'ouverture internationale participent d'une démarche complémentaire.

Une attention particulière sera portée aux demandes qui concerneraient une école dont le(s) collègue(s) de secteur déposerait(-ent) une candidature en 2023 ou serait(-ent) déjà labellisé(s) Euroscol.

La grille se veut à la fois un outil de pilotage et d'évaluation pour l'école, en lien avec l'IEN de circonscription et un outil de dialogue entre l'IEN et la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

Les conseillères pédagogiques départementales langues vivantes peuvent accompagner les équipes qui le souhaitent, dans la rédaction du dossier de candidature.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les écoles enverront leur dossier de candidature validé par l'IEN de circonscription, sous votre couvert, à la DAREIC **au plus tard le jeudi 20 avril 2023** par voie électronique à l'adresse : ce.dareic@ac-creteil.fr (fichier PDF appelé « EUROSCOL2023_ nomécole »).

La candidature sera examinée par une commission académique chargée d'évaluer la qualité finale du dossier.

Je délivrerai ensuite le label « Euroscol » sur la base des recommandations de la commission.

Le label pourra faire l'objet d'un renouvellement qui prendra en compte le travail mis en place depuis l'obtention du label « Euroscol » dans l'ouverture de l'école à l'Europe et à l'international.

Le Recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT